

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET  
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

*Tondeuse à gazon électrique sur batterie*

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	20/11/2020
Nom ou marque commerciale du fournisseur	<b>MAKITA</b>
Adresse du fournisseur	37 avenue Graham Bell ZAC Léonard de Vinci Bussy-Saint-Georges 77607 Marne-la-Vallée Cédex 3
Référence du modèle donnée par le fournisseur	<b>DLM382PF4</b>

Critère	Sous-critère	Note du sous critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	5,6	2	11,1	79,0	
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0	1	19,4		
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	8,8	0,5			
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,0	0,5			
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	5,8	1	12,5		
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	5,8	0,5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	7,5	0,3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,5	0,2			
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0		
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Assistance à distance sans frais	6,0	1	16,0		
	5.2 Utilisation d'une batterie multi-produits	10,0	1			
<b>Note de l'indice sur 10</b>						<b>7,9</b>

*\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ; \*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.*



**INDICE DE RÉPARABILITÉ**